



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES BONBONNES DE PROTOXYDE D'AZOTE RÉCOLTÉES PAR VOS SERVICES MUNICIPAUX

Dans le cadre des missions relevant de vos compétences, de vos activités ou prérogatives en matière de sécurité, vos services techniques peuvent être amenés à ramasser des bonbonnes de protoxyde d'azote sur la voie publique.

Face à l'augmentation de l'usage de ce gaz le plus souvent à des fins détournées, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise met en place une **collecte spécifique de ces déchets**, considérés comme **dangereux**.

Quel est le rôle de la Communauté urbaine ?

GPS&O a désigné un prestataire spécialisé pour la collecte et le traitement des bonbonnes. Ses missions comprennent :

- ▶ La mise à disposition de contenants dans les 8 Centres Techniques Communautaires,
- ▶ La collecte,
- ▶ Le traitement des bonbonnes.

Quel traitement pour les bonbonnes collectées ?

Les bonbonnes vides sont recyclées en métaux.

Les bonbonnes pleines sont traitées par oxydation thermique (combustion à haute température) pour détruire le gaz à effet de serre avant recyclage de l'acier.

Quels types de déchets sont concernés ?

Bonbonnes de protoxyde d'azote **vides ou pleines**.

Quelles sont les modalités de collecte pour vos services municipaux ?

- ▶ **Prise de rendez-vous** avec le Centre Technique Communautaire dont vous dépendez par **téléphone** (07 70 25 91 13), du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et 13h30 à 15h.
- ▶ Déclaration de la quantité à déposer.
- ▶ Dépôt sur site dans les caisses grillagées dédiées sur le créneau retenu.

